

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2022-12-116



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Date de convocation :
9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, BRUNEAU Daniel, CHATEL Jacques, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LELOUP Christian, LE CARVENNEC Eric, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
32

Nombre de votants :
35

Excusés avec pouvoir : Mme LAMBERT Pamela (pouvoir donné à Mme LEMOINE Martine), Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. LEROY Michel (pouvoir donné à VINET Paul)

VOIX POUR :
35

Secrétaire de séance : Mme LUBRUN Laurence

VOIX CONTRE :
0

Objet : Tarifs de l'Eau potable (territoire ex SIAEP Almenêches et ex SIAEP Sées) - Année 2023

ABSTENTIONS :
0

Le Président rappelle les tarifs qui ont été appliqués en 2022 sur l'ex SIAEP d'Almenêches et sur l'ex SIAEP de Sées.

Tarifs 2022 appliqués sur l'Ex SIAEP Almenêches et l'ex SIAEP de Sées

- Part fixe (Abonnement) 40,00 € HT
- Part variable (m3) 0,52 € HT

Monsieur le Président explique qu'une hausse de la part variable de 0,02 € pendant 2 ans à partir de 2023 permettrait le financement sur le long terme du schéma directeur. Cette hausse permet de s'assurer de la viabilité du schéma directeur dans les conditions actuelles et a reçu un avis favorable de la Commission Assainissement et Eau potable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2224-1 à L2224-6, L2224-7 à L2224-12-5, L2331-2 ;

DECIDE :

- **DE FIXER**, pour l'année 2023, les tarifs de l'eau potable comme suit :

Ex SIAEP Almenêches et Ex SIAEP de Sées

- | | |
|--------------------------|------------|
| - Part fixe (Abonnement) | 40,00 € HT |
| - Part variable (m3) | 0,54 € HT |

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE

La secrétaire,
Laurence LUBRUN

